

CONSERVATION MARINE ET COTIERE :
PLANS DE GESTION AIRES MARINES PROTEGEES ET NATURA 2000
ATELIER EUROSITE, 1-3 SEPTEMBRE 2010, MARSEILLE (FRANCE)
NOTE DE SYNTHESE

L'Atelier : Page 1

- **Contexte de l'atelier**
- **Résumé et déroulement de l'atelier**
- **Principales conclusions de l'atelier**
- **Prochaines étapes pour créer une dynamique de réseau**

- Les présentations PowerPoint des conférenciers sont disponibles (en français ou en anglais) sur : <http://eurosites-mpawg.espaces-naturels.fr/fr/2010/documents>

- Photos sont disponibles sur :
<http://www.flickr.com/photos/eurosite/sets/72157624941543729/>

Natura 2000 en mer dans certains Etats Membres : Page 6

Royaume-Uni

- **Ecosse : élargissement du réseau des AMP: intégration des plans de gestion des AMP dans la planification marine**
- **Angleterre : impliquer les parties prenantes dans l'identification des aires marines protégées**

ESPAGNE : CATALOGNE

- **Planification de la conservation de Natura 2000 en mer, Catalogne**

ITALIE

- **Planification de Natura 2000 en mer en Italie : utilisation du logiciel Miradi**

PAYS-BAS

- **Mer des Wadden**

Quelques points de discussion sur les plans de gestion

L'Atelier

L'atelier a eu lieu à Marseille, France, 1-4 Septembre 2010. Conçu en partenariat avec l'Agence des Aires Protégées Marines, le Conservatoire du Littoral, l'Atelier Technique des Espaces Naturels, Eurosite Secrétariat, avec le soutien du PNUE / CAR, la Ville de Marseille et du GIP Calanques, l'atelier est le premier d'une série de trois ateliers organisés par Groupe de travail Initiative Marine et Côtière d'Eurosite jusqu'en 2012.

Plus de 100 délégués venant de 17 pays ont participé à ces trois jours de rencontres, (dont huit Etats membres de l'UE, pays en accession, pays voisins, et pays du Sud de la Méditerranée). Les délégués représentaient les membres d'Eurosite, des institutions telles que la DG Environnement de l'UE, le PNUE / RAC / SPA, des organismes nationaux, régionaux et locaux, responsables de la gestion d'espaces naturels. Ils provenaient de quatre régions marines européennes : la mer Baltique, Atlantique, mer du Nord et la Méditerranée. La plupart d'entre eux sont directement impliqués dans la gestion de zones protégées, nombre d'entre eux au sein du réseau Natura 2000.

Contexte de l'atelier

Le groupe de travail MCPA Eurosite se concentre sur l'échange d'expérience pratique dans la gestion des zones marines et côtières protégées par des organismes de gestion des espaces naturels dans leur cadre européen. Des ateliers annuels rassemblent des gestionnaires de sites sur les méthodes de travail et outils à mettre en œuvre des plans de gestion côtière et marine, en particulier pour les sites Natura 2000. Dans le cadre de la stratégie maritime européenne Directive Cadre 2008/56/CE et de ses régions maritimes, nous nous concentrons sur la façon d'atteindre un bon état de conservation et sur la manière de développer la coopération entre les zones marines et côtières protégées, qui ne connaissent pas de frontières entre les pays. Nous cherchons des réponses innovantes aux pratiques de conservation marine suivant des approches adaptatives, en s'appuyant sur l'expérience acquise depuis de nombreuses années dans la gestion axée sur les écosystèmes et la planification intégrée de gestion côtière.

Résumé et déroulement de l'atelier

L'objectif principal de cet atelier était de mieux comprendre les enjeux de la protection de la biodiversité en milieu marin et côtier, de clarifier la complexité de sa gouvernance et d'échanger sur les les approches pratiques pour concevoir et mettre en œuvre des plans de gestion efficaces.

Le premier jour, la question a été abordée en illustrant comment la Méditerranée, « Hotspot » de la biodiversité mondiale, s'inscrit dans un contexte plus large. Ont ainsi été expliquées les relations et les spécificités entre le Plan d'action méditerranéen, le protocole GIZC en Méditerranée, la directive-cadre pour une stratégie maritime européenne, le réseau Natura 2000. De nouvelles possibilités de financement ont été présentées.

La présentation de ce contexte de gouvernance a été suivie par celle d'approches pratiques et de bonnes idées pour une planification efficace de la gestion : exemples de

systèmes de planification de la gestion et de plans de gestion liant la côte et la mer en Tunisie, Royaume-Uni / Ecosse, Espagne / Catalogne et en Italie.

Elle a été suivie par une visite sur le terrain jour sur terre et sur mer à travers les sites Natura 2000 situés à proximité de Marseille. Navigation dans le futur parc national des Calanques, visite guidée à travers l'île du Frioul, pour les délégués cette journée fut une excellente occasion de mise en réseau.

Le troisième jour, l'implication des parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre des objectifs de conservation de la nature à différentes étapes du plan de gestion a été abordée ainsi que l'impact des activités nautiques telles que la pêche sportive, plongée sous-marine, l'amarrage, voile, kite-surf, par le biais de cinq exemples pratiques du Royaume-Uni / Angleterre, Pays-Bas, France et Turquie.

Enfin, comme « agir en réseau » est une obligation de la politique marine européenne, nous avons examiné l'expérience de différents réseaux de régions marines existants et émergents (MEDPAN, Initiative PIM, MAIA) et nous avons examiné comment à l'avenir agir en réseau pour aider les organisations de gestion dans la protection de la biodiversité en milieu marin et côtier.

Principales conclusions de l'Atelier

Gouvernance

La gouvernance en milieu marin et littoral est très complexe, plus complexe qu'en milieu terrestre. La gouvernance avec les parties prenantes, acteurs et usagers à tous les niveaux est essentielle.

- Des lois rigoureuses avec des obligations juridiques contraignantes à différents niveaux (européen, région marine, national) sont nécessaires pour aider les gestionnaires de sites d'atteindre les objectifs de conservation de la nature
- La Directive cadre Stratégie pour le milieu marin et Natura 2000 sont les principaux facteurs dans la protection de la biodiversité dans les pays de l'UE et ceux en phase d'adhésion
- Dans chaque région marine, les conventions sur les mers sont un vecteur important pour la mise en œuvre.
- Natura 2000 doit être construit avec le soutien des structures régionales existantes et des conventions marines
- Nécessité d'assurer la liaison avec les organismes en charge des aires marines hors de la juridiction nationale
- La plus grande partie de la mer est en « offshore », sans gouvernance et a besoin de protection internationale
- Le processus de gestion intégrée des zones côtières et celui de Natura 2000 sont complémentaires
- Pour former un réseau marin écologiquement cohérent, des désignations complémentaires sont nécessaires
- En mer, la collaboration avec les parties prenantes est essentielle pour éviter la «tragédie des communaux».
- De nouveaux modes de gouvernance sont utiles et actuellement testés (double

approche : hiérarchique et à partir de la base)

- Un changement de paradigme est nécessaire : partager désir et responsabilité.
- Besoin de temps pour réussir, mais des délais clairs sont utiles
- Le rôle des ONG, en collaboration avec des organisations locales peut être essentiel pour obtenir des résultats
- Le réseautage est nécessaire : entre zones protégées, entre organisations, entre réseaux sociaux. Ils sont des facteurs clés de succès

Méditerranée

- Est l'un des 34 « Hotspots » de biodiversité identifiés dans le monde entier, en dépit des pressions que le bassin méditerranéen subit
- 15 Aires Spéciales de Protection d'Intérêt Méditerranéen (ASPIM) ont été désignées
- Trop de nombreux plans de gestion ne sont pas mises en œuvre.
- D'excellents exemples de plans de gestion, mais trop peu. De bons réseaux pilotes
- Nécessité d'une mobilisation internationale, de ressources, de personnel, de transfert technologique, de campagnes de sensibilisation

Différences dans la pratique de gestion des zones côtières et des zones marines

- **Sur terre**, les intervenants/acteurs sont clairement identifiés, organisés.
- Les zones terrestres ont des règles claires (généralement par le biais du zonage)
- Histoire de la région est connue. La connaissance n'est pas tellement dispersée
- La situation est simple : 2 dimensions; plus stable
- **En mer**, les intervenants/acteurs sont nombreux, non organisés ni structurés
- L'espace public n'a pas de propriétaires et d'usages clairement attribués, la liberté d'action est plus importante
- En haute mer, off-shore, le plus important est de s'assurer que les différentes politiques soient cohérentes
- La situation est plus complexe en mer : 3 dimensions. Change tout le temps.
- Les connaissances sont insuffisantes, dispersées, inégales. Aucune information historique
- Les fonctions de l'écosystème marin sont essentielles et ne pas bien expliquées
- Les plans de gestion ne peuvent être standardisés. Doivent être simples, logiques, cohérents
- Le zonage comme outil de gestion : flexibilité des zones de pêche interdite, zonage en ligne droite pour faciliter les patrouilles des gardes côte

Information / Collecte des données / Innovation / Prise de décision

- Des méthodes innovantes basées sur le web sont déjà en service : Web SIG
- De nombreuses recommandations sont disponibles (CE / UICN)
- De nouveaux outils ouverte innovants (open source) sont disponibles et testés : Miradi, MarxAnn

Prochaines étapes pour créer une dynamique de réseau

Les participants ont échangé de nombreuses idées pour agir en réseau à l'avenir. Une importance particulière est donnée à :

- la participation des gestionnaires d'autres régions marines et côtières de l'Europe afin de développer une perspective européenne
- la participation d'autres acteurs à titre de conférenciers et de délégués
- garder la trace des processus de la CE et groupe d'experts marin de la DG Environnement

Le programme des prochains ateliers Eurosite / événements est le suivant :

- Septembre 2011 : Atelier 2. Bretagne (F), Parc naturel marin d'Iroise.
- Automne 2012 : Atelier 3. Ecosse (UK), organisé par Scottish Natural Heritage
- Octobre 2013 : IMPAC 3. Marseille. Contribution au Congrès mondial

Les délégués ont cité les questions suivantes qu'ils souhaiteraient voir traiter dans les prochains ateliers :

- Questions techniques :
 - Comment faire face à la pêche amateur et la plongée
 - Comment intégrer les activités impactantes dans les plan de gestion
 - Comment utiliser le zonage comme outil de gestion dans le milieu marin
 - Impacts des routes maritimes de forte densité sur les aires marines
- Utilisation des outils innovants, tels que:
 - Cartographie : entrée des données directement sur le Web (Web SIG)
 - Logiciel d'aide à la décision (Miradi, MarxAnn)
- Les questions de gouvernance, principalement :
 - La coopération entre les différents ministères et organismes
 - Coopération avec les usagers aux activités impactantes
 - Coopération transfrontalière et AMP en haute mer

Remerciements

Au nom de tous les participants, Eurosite remercie vivement l'Agence des Aires Marines Protégées, le Conservatoire du Littoral, l'Atelier Technique des Espaces Naturels, la Ville de Marseille, pour le soutien généreux apporté dans l'organisation de cet atelier, ainsi que le PNUE CAR / ASP et le GIP Calanques pour leur soutien technique et leur participation. Eurosite remercie également les experts, pour leurs contributions et leurs études de cas, le personnel basé à Marseille qui nous a accompagné lors des deux visites de sites, tous les orateurs et tous les participants.

Natura 2000 en mer dans certains Etats Membres

ROYAUME-UNI : ECOSSE

Unité écosystèmes marins et littoraux, Scottish Natural Heritage Katie Gillham

Elargissement du réseau des AMP en Ecosse : intégration des plans de gestion des AMP dans la planification marine

Scottish Natural Heritage (SNH), l'agence publique de conservation de la nature en Ecosse, conseille le gouvernement écossais de la terre jusqu'aux 12 miles nautiques, met en œuvre sa mission en mer avec le soutien de 20 spécialistes marins. Sur les 34 Zones Spéciales de Conservation européennes (ZSC) marines d'Ecosse, 10 ZSC ont un plan de gestion en vigueur (« scheme »), 6 ZSC ont un plan de gestion en cours d'élaboration, 28 ZSC ont conclu des accords formellement adoptés. 15 personnes de l'unité marine de SNH sont impliquées dans ce processus. Comme le réseau écossais d'AMP s'élargit, d'autres options pour la gestion des aires marines protégées sont actuellement à l'étude, tenant compte les principes définis dans la directive-cadre sur la stratégie marine européenne.

Comment le nouveau système de planification marine peut-il être utile à la conservation de la nature ? Le système de planification testé actuellement intègre *tous les usages* (nature, énergies renouvelables marines, pêche et aquaculture). Son principe est hiérarchique, avec des objectifs et des cibles. Il implique les parties prenantes aux niveaux national, régional, local, et utilise le zonage comme outil de gestion pour diriger les activités potentiellement dommageables et de développement loin des habitats et des espèces sensibles. La nouvelle approche est démontrée dans une étude de cas : ZSC du Berwickshire & North Coast Northumberland. Les avantages potentiels pour faire avancer la gestion des AMP dans la nouvelle planification marine comprennent (1) une meilleure intégration dans une planification plus ouverte, (2) une plus grande force de loi à la suite de l'insertion dans un plan, (3) la réduction des ressources pour produire des plans de gestion et (4) une plus grande attention sur les actions. Les avantages potentiels l'emportent sur les risques potentiels. SNH devient l'un des intervenants dans un cadre d'une planification marine plus vaste.

ROYAUME-UNI : ANGLETERRE

Impliquer les parties prenantes dans l'identification des aires marines protégées Chris Davis, English Nature

L'Angleterre a pour objectif de désigner d'ici fin 2012, un réseau écologiquement cohérent :

- d'aires marines protégées européennes (ZPS et ZSC) et
- d'aires marines protégées d'importance nationale (SISP et zones marines de conservation).

Elle souhaite que cet objectif soit bien compris et soutenu par tous les acteurs

concernés et a décidé, pour atteindre cet objectif, de les placer au cœur du processus décisionnel. L'objectif est de minimiser les impacts socio-économiques et de maximiser les avantages pour la biodiversité.

En Angleterre, Natura 2000 est considéré comme un bon outil bien utile, mais a rencontré les difficultés suivantes :

- Natura 2000 ne couvre pas tous les écosystèmes,
- ne protège que certains habitats et espèces énumérés dans les annexes ;
- Natura 2000 ne forme pas un réseau qui est écologiquement cohérent.
- La majorité des sites sont intertidaux, près de la côte.
- Seules 0,01% des aires sont très protégées.
- Natura ne permettra pas de répondre aux exigences des accords internationaux.
- L'implication et l'engagement des acteurs et usagers dans Natura 2000 a été limitée en raison de l'incapacité de prendre en compte les facteurs socio économiques.
- La procédure de sélection a suivi des critères d'admissibilité limités.
- La consultation s'est faite sur des sites en projet, les limites ont été modifiées ultérieurement suite à la soumission de nouvelles données.

Pour compléter le réseau, le gouvernement a créé le projet « Marine Conservation Zone Project » pour permettre une nouvelle approche dans la planification des aires marines protégées. Ce projet met en œuvre la loi Marine & Coastal Access Act de 2009 avec une approche partenariale entre Natural England * et JNCC. Les sites offshore et littoraux seront recommandés au gouvernement d'ici octobre 2011. Les parties prenantes sont essentielles dans le processus de prise de décision : ils tiennent la plume. Il s'agit d'une approche ascendante guidée par le haut (« bottom-up / top guided approach ») : le gouvernement définit la politique (la stratégie MPA), l'agence développe l'orientation, le processus pour identifier les AMP et les critères écologiques pour les identifier.

Les parties prenantes sont effectivement impliquées de trois façons principales :

- collecte des données au niveaux national et régional lors d'entretiens en face à-face ou par directement sur le web SIG
- décision de la définition des zones (les acteurs détiennent ensemble la plume)
- large consultation sur les propositions avec réponses directes sur le web.

Les recommandations sont ensuite examinées par un Comité Scientifique consultatif avant la prise de décision finale par le gouvernement prévue fin 2012.

ESPAGNE : CATALOGNE

***Departament de Medi Ambient i Habitatge, Commission de conservation marine
Planification de la conservation des aires marines protégées en Catalogne
Sara Gasau Pont***

La responsabilité de la nouvelle Commission de conservation marine (MCC) est de jeter les bases pour la conservation du milieu marin en Catalogne. MCC est en charge du :

- Développement de la Stratégie pour la conservation de la biodiversité marine visant à protéger, conserver et restaurer les valeurs géologiques, biologiques, écologiques et paysagères et assurer la durabilité de l'environnement marin.
- Accroissement des connaissances sur : description, caractérisation et cartographie des habitats côtiers (2010-2013), et suivi des espèces menacées
- La planification des aires marines protégées, qui est effectuée en utilisant différents outils de planification, comme le zonage, pour réglementer les utilisations et les activités qui peuvent avoir lieu dans une zone donnée, afin d'assurer qu'elles soient compatibles avec la conservation de la biodiversité. Au cœur du système de planification, le plan de gestion décline des plans spécifiques ; précise les grandes lignes directrices pour la gestion, les objectifs et les règlements spécifiques à certaines activités. Il est valable pour une durée maximale de six ans.
- Gestion d'aires marines protégées. La gestion, qui dérive généralement d'un outil de planification, comporte toute activité, mesure ou action visant à atteindre les objectifs souhaités pour l'espace naturel protégé.
- L'éducation environnementale et la participation
- L'intervention administrative. La protection et la conservation du milieu marin n'est possible que si c'est une politique transversale et une action commune des différentes politiques (pêche, dragage, trafic maritime, eaux usées, etc.)

Le **Cap de Creus** offre un exemple de cette approche. Protégé à l'échelle méditerranéenne (ASPIM) et au niveau européen (Natura 2000), il couvre 13.873 ha (3.056 ha marins), accueille 435 000 visiteurs par an et 800 navires / jour en haute saison. Une fois le plan pour la protection de l'environnement naturel et du paysage a été approuvé, le travail a commencé pour élaborer le plan de gestion du secteur maritime du Parc. Les principaux objectifs du plan de gestion sont les suivants:

- Recherche et diffusion des connaissances sur le patrimoine naturel et culturel.
- Assurer un développement écologique et socio-économique durable à long terme.
- Réglementer les activités menées dans le parc
- Structurer le personnel et s'assurer que le secteur marin du parc a bien un personnel spécifique pour les questions marines.

Le plan de gestion a un programme d'actions pour les 6 années de validité du Plan de gestion, y compris les tâches de base telles que: l'installation de bouées d'amarrage, l'acquisition d'un bateau, l'utilisation de bouées pour marquer le périmètre de la réserve intégrale, le nettoyage des plages, etc, et l'organisation de la surveillance grâce à un accord et des patrouilles conjointes du secteur maritime et de la brigade des gardes. Une série de réunions avec les différents intervenants sont prévues pour approuver et appuyer le plan : professionnels et pêcheurs sportifs, collectionneurs de corail licenciés, centres de plongée, population locale, etc, Un processus formel de consultation du public, permettant à tout individu d'envoyer ses commentaires sur le plan en question est envisagé.

ITALIE

Planification de Natura 2000 en mer en Italie : utilisation du logiciel Miradi Franzonini Carlos & Ciriaco Simon WWF - Aire Marine Protégée Miramare

WWF Italie a lancé une initiative visant à fournir une formation de haut niveau et un soutien pratique pour la gestion des AMP italiennes. Le projet, baptisé ISEA (Interventi Standardizzati Gestione Efficace Aree Protette Maritime - Actions normalisées pour la gestion efficace des aires marines protégées) vise à promouvoir l'efficacité dans la gestion et la conservation des zones côtières et marines. Les cinq AMP italiennes les plus importantes sont concernées (ASPIM et Natura 2000) : Portofino, Tavolara, Plemmirio, Torre Guaceto, Miramare. Actuellement, ces 5 ASPIM n'ont pas de plans de gestion, sont gérées à partir de plans d'action annuels ; ils leur manquent une vision stratégique claire à long terme ; il n'y a pas de participation des parties prenantes et pas d'outils pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion prises. Les informations existantes ne sont pas structurées, ni clairement communiquées.

Le projet permettra de renforcer le réseau des ASPIM italiennes en veillant à ce que chacune réponde à des exigences de base comme le demande la Convention de Barcelone : un organisme de gestion efficace, doté de pouvoirs suffisants, des moyens et des ressources humaines afin de prévenir et / ou contrôler les activités susceptibles d'être contraires aux objectifs de l'aire protégée; un plan de gestion en vigueur et officiellement adopté, un programme de surveillance pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion et de protection mises en œuvre, de sorte qu'elles peuvent être adaptées si nécessaire.

Les outils disponibles actuellement sur la planification de la gestion ont été étudiés, y compris :

- *Standards Ouverts pour la pratique de la conservation (Miradi),*
- *Comment est gérée votre AMP ? Et Comment va votre AMP ? UICN*
- *Procédure, pour la révision des aires inscrites la liste des ASPIM. PNUE*

Un séminaire de formation pour les directeurs et le personnel des 5 ASPIM concernées, ouvert à d'autres zones marines protégées, a été organisé sur le thème : « comment utiliser au mieux ces outils ». Il est suivi d'un tutorat spécifique à chaque ASPIM pour aider l'équipe à mettre en œuvre les outils de gestion choisis. Ce tutorat est fonction du site et de son besoin d'assistance technique;

Miradi a été choisi comme logiciel de planification très utile pour aider les AMP à planifier leurs actions pour la protection de la biodiversité parce que cet outil d'aide à la décision a le potentiel de transformer la pratique de la conservation des AMP italiennes, grâce à son processus de réflexion structuré ; il est d'utilisation facile et conviviale, avance étape par étape, permet de hiérarchiser les menaces, de développer objectifs et actions, de sélectionner des indicateurs de suivi et de bien visualiser et communiquer la planification et les finances.

Le modèle conceptuel donne un aperçu visuel de la situation du projet sous forme d'un arbre graphique. Dans un diagramme, l'objectif global du projet est lié à des objectifs spécifiques de conservation qui sont chacun à leur tour liés à des menaces directes et les facteurs contributifs à ces menaces. Le diagramme affiche également les stratégies que l'équipe du projet prend pour contrer ces menaces, en montrant les principales hypothèses retenues par l'équipe sur la façon dont leurs actions mèneront aux résultats souhaités.

PAYS-BAS

Michiel Firet, Staatsbosbeheer, Pays-Bas Une responsabilité partagée pour la mer des Wadden

Travaillant pour l'office des forêts néerlandais, le Staatsbosbeheer, M. Firet n'est pas biologiste mais « gestionnaire de processus ». Pourtant sa responsabilité est de préserver la biodiversité dans la mer des Wadden. Son travail principal est de s'assurer que les organisations et les individus prennent de plus en plus leur propre responsabilité pour préserver les valeurs naturelles marines et qu'ils soient prêts (ou parfois même forcés) à coopérer avec les organisations de la nature. Il nous fait part de son expérience. Les objectifs de conservation et de restauration ne peuvent être facilement combinés avec la prospérité économique et sociale. Mais certains facteurs clés sont indispensables.

Situé dans le coin sud-est de la mer du Nord, à la frontière des Pays-Bas, l'Allemagne et le Danemark, la mer des Wadden (15.000 km²) est d'une importance internationale : c'est l'un des 20 aires marines intertidales qui sont protégées à travers le monde (11.000 km²) et l'un des sept écosystèmes littoral et marin qui dépend des coquillages. Il s'agit aussi d'un véritable « hub » pour les migrations des oiseaux entre les régions polaires et d'Afrique de l'Ouest.

La mer des Wadden est protégée depuis des décennies. Aujourd'hui l'accent est mis davantage sur la mise en œuvre correcte des actions. Il s'agit de faire travailler ensemble plus de cent décideurs de différents niveaux : national, provincial et local. Leur intérêt pour la nature est diverse. Le « troisième document de politique de la mer des Wadden », a été une étape importante. Ce document de planification spatiale, adoptée en 2006, est un instrument clé, car c'est le fondement pour la protection et la gestion. Il définit la vision et les objectifs à long terme, donne des directives claires pour les activités humaines et précise clairement qui est responsable pour quelles actions gouvernementales. Mais il ne s'attache pas aux mesures de gestion. Une autre approche a été jugée nécessaire pour s'assurer un succès à long terme. Cela a commencé avec un large débat public dans la société néerlandaise sur les avantages et désavantages de l'extraction de gaz naturel sous la réserve naturelle de la mer des Wadden. Pour obtenir une décision qui lui serait favorable, la compagnie de gaz a finalement choisi de travailler avec les parties prenantes. La même situation s'est développée avec la conchyliculture. Maintenant, nous avons négocié avec les éleveurs de moules un accord avec deux objectifs majeurs :

(1) Utiliser de nouvelles techniques pour les semences et la récolte des moules qui seront offertes gratuitement et protégeront les fonds marins,

(2) Programme de restauration de la nature a commencé, avec une approche de gestion adaptative et de l'apprentissage par la pratique.

Trouver de nouveaux moyens pour la gestion des loisirs a été également nécessaire. Un accord avec la navigation de plaisance a été signé par 28 parties, où l'accent est mis sur le bon vouloir plutôt que sur une limitation des amarrages : ceci *permet de tenter de contrôler l'effet des activités de loisirs nautiques et de voile à savoir - via «bon comportement» au lieu de «limitation de quantité" d'amarrages.*

Les autorités locales considèrent encore Natura 2000 comme un problème. Le plan de gestion Natura 2000 de la mer des Wadden est produit par le Ministère de l'Eau et des Transports. Dans ce processus, les organisations nature sont parties prenantes. L'accent est mis davantage sur le maintien des activités économiques au niveau actuel plutôt que de se concentrer uniquement sur des objectifs écologiques. En un sens, le programme de restauration de la nature de la mer des Wadden va au-delà des objectifs de Natura 2000.

Les leçons apprises. Dans un premier temps, une législation forte, une forte protection par la loi est essentielle. Pour la mer des Wadden, ce fut la base d'un changement de paradigme. La coopération à long terme des organisations nature a une grande valeur. Cinq ans de travail avec une stratégie forte pour réaliser ce changement de paradigme donne seulement des résultats maintenant. Cette stratégie a commencé avec les procédures juridiques, ce qui a l'accent sur le sentiment d'urgence, et a conduit à une meilleure compréhension du principe d'utilisation rationnelle, la confiance et de partenariat. Ces changements de paradigmes ont été plus faciles à atteindre avec les entreprises et les organisations de plaisanciers, les autorités de surveillance ont suivi à un stade ultérieur. Quand vous faites des accords avec les directeurs et les présidents des organismes, il est essentiel de faire attention à la traduction de cet accord au jour le jour et de veiller au changement de comportement quotidien des employés et des membres. Quand quelqu'un aime la nature, il agira pour elle, alors quand il pourra en profiter, il se battra pour elle.

Discussion sur les plans de gestion des AMP (Natura 2000)

La discussion a porté sur ce qui fait un plan de gestion efficace, souple, adaptable, ce qui est spécifique au milieu marin (spatialement et temporellement), selon quelle période. Est-ce que la période de 6 années observée habituellement pour le plan de gestion est toujours valable ? Ou doit-elle être abandonnée pour une approche plus souple du zonage des zones interdites, par exemple ? Qui prépare le plan de gestion ? Comment est-il validé par le gestionnaire du site ? Comment est-il communiqué clairement ? Des outils qui contribuent à répondre à ces questions ont été identifiés et discutés : MIRADI, par exemple. L'objectif n'est pas la normalisation du plan de gestion.

Il y a un consensus pour dire qu'un plan de gestion efficace doit :

- avoir des objectifs et des mesures clairs,
- intégrer la contribution des parties prenantes,

- avoir des finances et des ressources nécessaires,
- utiliser des approches innovantes (par exemple, partenariat avec l'armée,
- le soutien des usagers et acteurs de surveillance.
- être simple, logique, en cohérence avec les plans régionaux.
-

Nous avons tendance à appliquer notre expérience dans l'environnement côtier à l'environnement marin. Quelle est la différence entre les plans de gestion sur la côte et dans la mer ?

Est-il nécessaire de déconnecter la planification de la gestion marine et planification de la gestion du littoral ? L' utilisation des terres des zones terrestres est généralement claire : zonage et règlements s'appliquent, les parties prenantes sont clairement identifiées et connaissent l'histoire de la région.

Le milieu marin est un espace public sans utilisations attribuées, la liberté d'action est plus grande. Il est plus complexe en terme de connaissance avec ses trois dimensions, par rapport aux deux dimensions de l'environnement terrestre. Les intervenants ne sont pas structurés, les zones sont utilisées par tout le monde. Il n'y a pas d'histoire de ce qui se passe sous la surface de l'eau.

Comment faire face aux pressions externes provenant par exemple des eaux usées en amont ? Une approche écosystémique par bassin hydrographique est recommandée, à travers une intégration verticale et horizontale entre les unités de gestion différentes.